

4. La vie du site

Les sites Natura 2000 ne sont pas des parcs nationaux, il n'y a pas de réglementation spécifique. La réglementation est celle de droit commun, laquelle s'applique sur tout le territoire métropolitain, tel que l'abandon de déchets, la pollution des eaux, les zones humides... Les activités existantes continuent de s'y dérouler, soutenues par des **outils contractuels et financiers** destinés à encourager la prise en compte des enjeux environnementaux du site.



L'animation

- La lettre d'info
- Le site internet
- La publication d'articles
- Les sorties



L'assistance technique

- La signature des chartes
- L'aide au montage des contrats
- Le soutien aux politiques publiques
- Les évaluations d'incidences

La démarche Natura 2000 n'exclut pas la réalisation de nouvelles activités humaines de travaux ou encore de manifestations sportives sous réserve qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces du site Natura 2000. Pour prévenir toute atteinte irréversible, un outil simple a été introduit : **l'évaluation des incidences**.

Les suivis et la mise à jour du Docob

- Les études et suivis
- La veille des activités socio-économiques
- Le tableau de bord
- La mise à jour du Docob

Les bilans

- Le Copil
- La production de documents
- Les bilans

Et vous ?

Vous êtes une association, une école et vous avez des projets de sorties sur le site ? Nous pouvons organiser des animations ou vous proposer des outils éducatifs.

Vous êtes élu, usager ou riverain et vous souhaitez en savoir plus sur ce patrimoine naturel et sa gestion ? N'hésitez pas à nous contacter, nous sommes là pour répondre à vos questions.

Vous êtes propriétaire et vous voulez vous engager pour préserver le site ? La charte est faite pour vous !

Qui que vous soyez, vous avez envie de participer pleinement à la préservation, la valorisation et à la vie du site ? Vous avez des idées plein la tête ? **Contactez-nous !**

Pour plus de renseignements, contacter l'animateur du site Natura 2000



Antenne Charente
46 rue de Québec - 16000 Angoulême
tél. 05 45 90 67 51
poitiers@cen-na.org
www.cen-nouvelle-aquitaine.org



La DREAL
La DDT



Natura 2000, pour en savoir plus...
www.ecologique-solidaire.gouv.fr/reseau-europeen-natura-2000-1



Document d'objectifs simplifié

Présentation du programme Natura 2000



Coteaux du Montmorélien

[Charente]



Introduction

Le réseau Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels identifiés en raison de leurs habitats ou espèces rares, fragiles ou en danger.

À l'intérieur de ces sites, l'objectif est d'encourager la mise en œuvre de pratiques compatibles avec les exigences des habitats et espèces à préserver, sur la base de l'engagement volontaire des propriétaires (contrat ou charte Natura 2000).

En préalable, un Document d'Objectif (DOCOb) est réalisé en concertation avec les acteurs du territoire. Il décrit l'état du site (habitats, espèces, socio-économie), définit les enjeux et les objectifs de gestion et les traduit en actions.

Des Comités de Pilotage sont instaurés afin de permettre la concertation entre les acteurs locaux. Ces derniers se basent sur le DOCOb, qui sert de référence pour les actions à y mener et fait l'objet d'une animation permettant de le mettre en œuvre et de le faire vivre.

- Nom du site : Coteaux du Montmorélien
- Identifiant n° FR 5400420
- Localisation : 17 communes de Charente (16)
- Nombre d'entités : 68 coteaux calcaires
- Surface : 323 hectares
- Habitats : 4 habitats d'intérêt communautaire dont 2 prioritaires + 6 habitats d'espèces d'intérêt communautaires
- Biodiversité remarquable : 26 espèces végétales et 77 animales

Interlude entre le paysage viticole ouvert et doux de la Champagne-Charentaise, et les secteurs boisés des Collines de Montmoreau, la succession de longues échines calcaires, alternant avec des vallées à fond plat, aux coteaux creusés de nombreux thalwegs apporte au site des Coteaux du Montmorélien un relief amplement ondulé. Aux lisières des boisements coiffant les sommets des collines dont elles épousent les courbes répond une campagne aux ambiances de douceur généreuse, sans âpreté ni rudesse. Les différents motifs de la végétation s'étagent depuis les rives des cours d'eau jusqu'au rebord des coteaux et sommets des collines, organisent une concentration des motifs sur une même entité de lieu.

Une histoire de temps...

D'une histoire géologique longue de plusieurs centaines de millions d'années, se sont formées les calcaires du Campagnien issues des dépôts de petits mollusques, sur le fond du lagon récifal de la région de Montmoreau. Émergée, plissée puis érodée, cette formation a subi les attaques du vent et de l'eau, bref du temps...

1. Le diagnostic

Les intérêts naturalistes

Sur les **23 milieux différents** recensés :

- **4 HIC** (Habitat d'Intérêt Communautaire) pour lesquels la rareté et la fragilité nécessitent des mesures de conservation,
- **2 HIC** prioritaires qui méritent une protection stricte et des mesures de conservation et de réhabilitation,
- **5 habitats** pour des **espèces d'intérêt communautaire**, si le milieu en tant que tel n'est pas rare l'espèce qui s'y trouve implique une préservation de son habitat,
- 11 autres habitats support de la biodiversité malgré une origine parfois anthropique.

Si globalement les habitats naturels sont en bon état de conservation sur le site, ils restent néanmoins en **danger de disparition** à l'échelle européenne d'où l'**importance** et la **responsabilité** du site vis-à-vis de leur conservation.

Ce sont aussi 26 espèces végétales d'intérêt patrimonial dont l'**Ophrys miroir**, la **Globulaire de Valence** ou l'**Astragale de Montpellier**... Mais la richesse de ces coteaux est surtout reconnue pour sa diversité en orchidées : on en dénombre 36 espèces !

La biodiversité faunistique compte de très nombreuses espèces parmi les plus remarquables : plus de 60 espèces d'oiseaux dont l'**Engoulevent d'Europe** et l'**Alouette lulu**, quatre espèces d'Amphibiens y compris le **Sonneur à ventre jaune** ; six espèces de reptiles ; de nombreux mammifères et particulièrement les **chauves-souris** qui utilisent le boisement. Chez les insectes, on recense plus 61 espèces de papillons tel que l'**Azuré du serpolet**, le **Cuivré des marais** ou le **Damier de la succise**. La présence de vallons humides permet la présence de l'**Agrion de Mercure** et du **Gomphe de Graslin**. Les boisements sont également favorables à une grande quantité d'espèces liées au bois comme le **Lucane cerf-volant**.

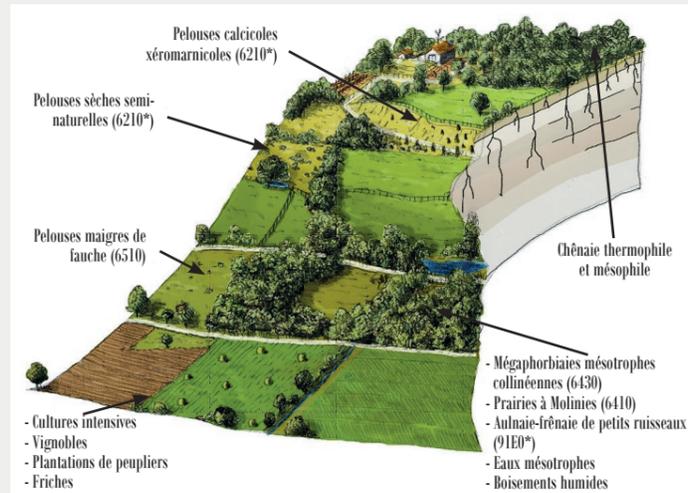
2. Les enjeux

L'**abandon des pratiques d'entretien** et l'**évolution spontanée** des pelouses qui en découle, constitue la plus forte menace identifiée aujourd'hui sur les habitats et les espèces visés par la Directive.

En effet, toute la richesse de ces pelouses sèches réside dans leur caractère ouvert, leur pauvreté en matière organique et de fait une sécheresse marquée favorisée par un ensoleillement très important.

... et d'Hommes

Les pelouses calcaires du Montmorélien ont été façonnées par l'Homme et sont issues d'un défrichement ancien au profit de pratiques agricoles de pâturage, fauche ou vignes, considérées traditionnelles. La dynamique de conversion des exploitations entraîne un abandon de l'entretien de coteaux par absence de pâturage. La large majorité des coteaux sont soumis, aujourd'hui, à un abandon et à une évolution spontanée.



Les usages actuels et acteurs socio-économiques

Les activités humaines liées aux coteaux restent très limitées voir même anecdotiques. L'**agriculture** est omniprésente sur le site Natura 2000. Elle est essentiellement représentée par la culture céréalière bien que l'élevage persiste encore localement. Les conversions vers le mode de culture céréalière expliquent une surface agricole utile en augmentation.

L'**activité sylvicole** s'est développée après guerre, afin de valoriser les coteaux, terres considérées incultes. Cependant, cette activité n'est pas considérée comme importante sur le territoire. Elle se compose essentiellement de peuplements de feuillus. Quelques plantations de pins et de peupliers sont disséminées çà et là. Les **activités récréatives** : randonnée pédestre, découverte du patrimoine naturel et historique, cyclisme, chasse... On signale quelques chemins de randonnée, une activité cynégétique plutôt en baisse. Les activités motorisées existantes sont ponctuelles. L'**usage naturaliste** reste donc la principale activité sur ces coteaux.

Ces éléments soulignent **trois enjeux** :

- **Maintenir les habitats patrimoniaux en bon état de conservation.**
- **Restaurer des pratiques d'entretien traditionnelles.**
- **Sensibiliser la population locale à la protection du patrimoine naturel.**

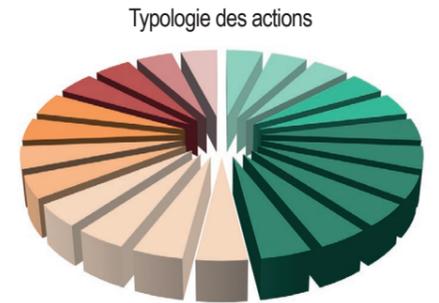
3. Les objectifs du DOCOB

Les données biologiques et socio-économiques, ainsi que l'analyse des interrelations entre les espèces et les activités humaines et facteurs naturels, permettent de proposer des objectifs généraux afin de définir des mesures de gestion nécessaires à la préservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire :

- **Assurer la préservation des habitats** identifiés pour les générations futures en conciliant les activités humaines présentes.
- **Susciter la prise en considération** auprès de la population et des acteurs locaux, de l'intérêt écologique du site.
- **Permettre la mise en oeuvre** et le suivi du document d'objectifs.

Les objectifs opérationnels et actions :

Assurer la préservation des habitats	6 objectifs opérationnels	3 actions sur le maintien des surfaces de HIC 2 actions d'étude et diagnostic complémentaires 6 actions de préservation des habitats par une gestion mécanique ou par une gestion pastorale
Susciter la prise en considération	2 objectifs opérationnels	4 actions de production et diffusion d'outils de communication 2 actions d'animations 2 actions visant l'intégration du site dans la promotion touristique
Permettre la mise en oeuvre	2 objectifs opérationnels	2 actions de suivi du tableau de bord 1 action pour l'animation du site Natura 2000 1 action d'animation des outils mis à disposition (chartes, contrat, MAE)

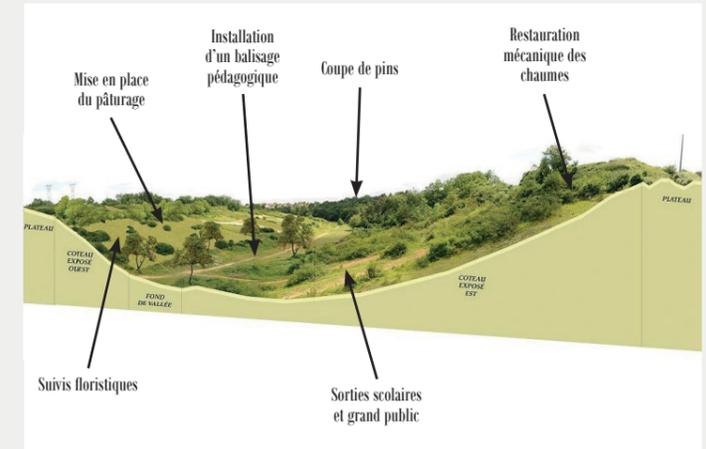


Des actions à mettre en oeuvre

Le maintien des habitats d'intérêt communautaire ou la préservation des espèces est conditionné à la gestion et entretien périodique des milieux naturels et le cas échéant à la restauration de certaines surfaces dégradées.

- La **restauration des chaumes calcaires** par la coupe des arbres et arbustes colonisateurs et le débroussaillage.
- L'**entretien des chaumes calcaires par gestion pastorale** ou à défaut par gestion mécanique.
- La **gestion extensive des prairies** par la fauche ou le pâturage.
- L'édition de documents afin de faciliter l'ensemble de ces mesures (fiches techniques et CAD, PAE).
- La réalisation d'étude ou d'un **diagnostic pastoral** pour accompagner les actions.

La prise de conscience du caractère patrimonial par la population locale ou les usagers du site est nécessaire pour une préservation à long terme de ce patrimoine naturel.



- L'élaboration et la diffusion d'**outils de communication**.
- Les **animations** nature scolaire et grand public.
- Le **balisage** pédagogique sur les sentiers

Niveau de mise en oeuvre des actions du Docob



Il est essentiel de mesurer l'impact de ces actions et leur pertinence. L'évolution de l'état de conservation des milieux naturels ou des usages peuvent être appréciés suivant des indicateurs. L'instance de suivi, intégrant l'ensemble des acteurs liés au site, pourra ainsi améliorer de manière permanente le site et la vie du site.

- Les **suivis** scientifiques et socio-économiques fournissent des **indicateurs** qui sont placés dans un **tableau de bord**. Ce dernier permet d'apprécier la réalisation des actions et leur efficacité.
- Lorsque les objectifs sont atteints, la **mise à jour** du Docob avec la redéfinition des objectifs et actions ainsi que la description de **nouveaux indicateurs de réussite**.

Les outils de la mise en oeuvre

Natura 2000 est avant tout un outil de gestion apportant des crédits pour la mise en place d'actions au profit des habitats et des espèces « d'intérêt communautaire ». Trois outils permettent de répondre à ces objectifs de préservation des espèces et des habitats : la charte Natura 2000, les contrats Natura 2000 et les mesures agro-environnementales territorialisées.

La **charte** est un outil d'adhésion volontaire aux objectifs de conservation ou de rétablissement des habitats naturels et des espèces poursuivis sur le site et définis dans le Docob. Identifiant les « bonnes pratiques », elle peut être assimilée à un guide de bonne conduite mais ne donne pas lieu à contrepartie financière. Des exonérations fiscales sont cependant possibles.

Le **contrat Natura 2000** est un contrat rémunéré proposé pour la gestion des milieux naturels des sites Natura 2000. Un catalogue d'actions répertorie les mesures éligibles aux aides financières et les modalités de mise en oeuvre à respecter. Le contractant s'emploie à respecter ces conditions pour une durée de cinq ans.

Les **mesures agro-environnementales (MAE)** permettent aux agriculteurs de s'engager pendant 5 ans à pratiquer une gestion extensive de leurs parcelles et de bénéficier d'une compensation financière consécutivement à un cahier des charges plus contraignants.